

Hermann Röchling, maître d'œuvre de la mobilisation et de l'exploitation du « matériel humain », prisonniers de guerre et civils déportés des pays de l'Est

Le lendemain même de l'entrée en vigueur de l'armistice de juin 1940, l'industriel de la métallurgie, Hermann Röchling, est en Lorraine, chargé par Josef Bürckel, futur gouverneur du Gau Westmark, de faire l'inventaire des installations métallurgiques et minières de toute la région – la Belgique, le Luxembourg, la Lorraine – et de veiller à leur remise en état après le repli des troupes.

Pour comprendre pourquoi cette mission a été confiée à H. Röchling et comment cet ingénieur est devenu un personnage clé, très apprécié de Hitler, dans l'industrie de guerre du Troisième Reich, il convient de remonter aux événements de 14-18, et même avant.

À cette époque, tous les importants métallurgistes allemands possédaient des sites en Lorraine annexée, et des intérêts dans des concessions minières des deux Lorraine : la maison Röchling y était depuis 1862. Pour ces industriels, le mariage entre le minerai lorrain et le charbon sarrois représentait un grand avantage en vue de la rapide industrialisation de l'Allemagne, mais tous ont compris que, contrairement à leurs attentes, la frontière tracée en 1871 avait laissé le plus important gisement de minerai dans la Lorraine non-annexée.

La Grande Guerre offrait donc l'occasion de mettre la main sur ces ressources. Il se passe alors deux choses : d'abord, les industriels allemands vont prélever sur les installations ennemis de quoi équiper leurs propres forges. Pour ces opérations de démolition et de démontage les instances militaires viennent en aide aux métallurgistes qui vont subvenir aux besoins de l'économie de guerre. Deuxièmement, les industriels vont avoir massivement recours au travail obligatoire et au travail forcé, contrairement aux conventions de guerre, pour leurs usines et pour ce travail de démantèlement. D'abord imposé aux populations civiles des pays occupés, dans le Nord de la France et en Belgique, dès début 1915, le travail forcé s'étend aux prisonniers de guerre russes. La maison Röchling fait partie de ceux qui profitent grandement des destructions et qui font un large usage de ces esclaves du travail.

Le Traité de Versailles signifia pour les industriels allemands la perte des biens en Moselle. L'occasion d'une revanche s'offre donc en juin 1940. National-socialiste de la première heure et antisémite notoire, H. Röchling a la confiance de la hiérarchie à Berlin : il est nommé par ordre de Göring, le 1^{er} juillet, délégué général du Reich pour le fer et l'acier en Lorraine et Meurthe-et-Moselle sud, sachant qu'il agira conformément aux besoins de l'industrie de guerre en vue de « sauver la civilisation européenne du bolchévisme ». Dans les usines sous son contrôle direct, H. Röchling remplace tous les directeurs français par des Allemands. Et alors qu'officiellement la surveillance des mines de fer n'entre pas dans ses fonctions, il garde la haute main sur le bassin de Brie et veille constamment à l'augmentation de l'extraction dans l'ensemble des mines à l'Ouest et à l'approvisionnement des aciéries en charbon et minette.

H. Röchling et J. Bürckel veulent la « germanisation » d'une bonne partie de la France ; mi-juin J. Bürckel (nommé gouverneur du Gau Westmark le 8 août) propose à Hitler « un genre de nouvelle Austrasie sous domination allemande » depuis la Moselle jusqu'en Bourgogne. H. Röchling lui fait écho un mois plus tard (le 15 juillet) avec une lettre au Führer pour souligner « l'importance capitale » d'intégrer au Gau Westmark, et donc à la Sarre, non seulement la

Moselle mais aussi les territoires qui la touchent à l'Ouest, et tout particulièrement le bassin de Briey.

La question d'une main-d'œuvre pour l'industrie de guerre divise les dignitaires du Reich. H. Röchling est du côté de ceux qui insistent sur le besoin impératif du travail féminin, ainsi que sur l'emploi de prisonniers de guerre et de civils venant de populations jugées racialement inférieures – et qu'il convient de tenir isolés des civils allemands. À cette intention, il adresse de très nombreux mémoires aux les plus hautes instances à Berlin intervenant sans cesse dans les affaires qui relèvent d'une décision politique à prendre. En 1941, Albert Speer, chef de l'état-major de la construction, partage le point de vue de H. Röchling et lui procure pour les usines sous son contrôle directe les premiers esclaves de l'Est, des civils polonais.

À l'automne 1941, H. Röchling suggère à Fritz Todt qu'on emploie « de quelques-uns de nos prisonniers de guerre russes » pour augmenter l'extraction de matières premières. Le 8 février 1942, A. Speer est nommé ministre de l'Armement et des Munitions. Aussitôt, les déportés ukrainiens commencent à arriver chez H. Röchling. Or, ce n'est que le 20 février que Himmler signe le décret autorisant l'arrivée de travailleurs de force de l'est en Allemagne. H. Röchling va jouer le rôle d'éminence grise dans la réorganisation de la machine de guerre échafaudée par A. Speer. Il devient président de l'Association du Reich pour le Fer et commissaire du Reich pour le fer et l'acier dans l'ensemble des territoires occupés. Les Américains parleront de lui comme le tsar de l'industrie de guerre allemande. C'est lui qui centralise les demandes de main-d'œuvre pour l'industrie de fer et les communique à A. Speer qui arrête la politique de base pour l'allocation de matières premières et du « matériel humain ». Quand les directives arrivent à Fritz Sauckel, elles ont valeur d'injonctions.

Les entreprises disposent une certaine latitude dans la manière d'exploiter des esclaves du travail et les contrôler. Pour mettre au pas des « tire-au-flan » et réprimer la désobéissance dans les entreprises sous son contrôle direct, H. Röchling se sert de deux structures spécifiques :

- a. un système judiciaire civil parallèle pour sanctionner les dissidents déportés et STO et les expédier, séance tenante, en prison, voire dans un camp de concentration, sans possibilité d'appel (*Schnellgerichte*) selon le modèle des « Sondergerichte » établis dès 1933 pour toute dissidence politique.

Début février 1943, H. Röchling s'arrange avec la Gestapo pour la mise en place d'un *Schnellgericht* aux usines de Thionville. Ce tribunal inflige aux travailleurs civils des peines allant jusqu'à 56 jours. Le *Schnellgericht* mosellan aura autorité sur toutes les usines de la vallée de la Fentsch, y compris les usines Hermann Göring, à partir du mois de juin.

- b. Les *ArbeitsErziehungsLager* (AEL)¹, un système simple et rentable car les internés continuent à travailler dans l'usine à laquelle ils appartiennent pendant leur peine. Le premier des AEL s'est ouvert à l'été 1939 sous le contrôle des Schutzstaffel (SS), à Hinzert, dans le Hunsrück, à environ une cinquantaine de kilomètres de la frontière française. Il résulte non pas d'une ordonnance ministérielle, mais d'une initiative menée « d'en bas » par les parties prenantes du projet Westwall – le DAF (Deutsche Arbeitsfront), la Gestapo, l'Organisation Todt, des communes et les représentants de firmes privées, dont H. Röchling. Le modèle Hinzert va s'étendre à un réseau décentralisé de prisons ou camps de rééducation par le

¹ Camps concentrationnaires.

travail, de véritables camps de concentration en modèle réduite, et prototype des Aussenkommandos (KZ). Dans les AEL, sont enfermés aussi bien des Allemands que des civils étrangers ou des prisonniers de guerre.

Les peines infligées aux récalcitrants par les *Schnellgerichte* pouvaient être purgées dans ces « camps de rééducation par le travail ». Un AEL fonctionne en Moselle à Guénange (Niederganingen), à huit km de Thionville, du 28 octobre 1941 au 21 septembre 1942, mais on en sait peu de chose.

Début 1943, H. Röchling reçoit le feu vert pour créer son propre « camp de punition » privé à Etzenhofen, à proximité de l'usine de Völklingen. Ce camp qui dépend directement de la maison Röchling, et non de la Gestapo, pouvait accueillir les étrangers, travailleurs forcés civils des usines de la Sarre, mais également de la Moselle, où ils purgeaient les peines infligées par les *Schnellgerichte*. Des 4 000 personnes qui seront détenues à Völklingen jusqu'à la débâcle, la moitié environ étaient des déporté(e)s de l'Est, russes, ukrainiens, biélorusses.

Tous ceux qui ne se sont pas amendés au cours d'un séjour à Etzenhofen pouvaient être expédiés vers Neue Bremme, un type nouveau de camp de détention introduit pour la région par la Gestapo de Sarrebruck. Cette prison policière élargie, la « EPG » se trouvait à la frontière française, lieu de passage, avantageux pour interner provisoirement de dissidents à expédier vers un camp de concentration.

Neue Bremme répondait aux exigences d'un contrôle décentralisé, au niveau du commandant de la SP régionale. Avec une capacité d'environ 400 personnes, homme et femmes, la prison de « Neue Bremme » devait pallier le problème de surpeuplement à la maison d'arrêt principale de « Lerchesflur » à Sarrebruck.

H. Röchling était également impliquée aux côtés de A. Speer dans deux projets de production et de lancement de « Wunderwaffen », en France : le site de Thil, en Pays Haut, et celui de Mimoyecques, sur la côte d'Opale.

Pour choisir un lieu idoine en souterrain où produire les armes de guerre, bien à l'abri de la reconnaissance aérienne ennemie, H. Röchling visite la région lorraine au printemps 1942 en compagnie du général Erhard Milch. Les mines syndicat de fer de Tiercelet à Thil en Pays Haut sont retenues et début 1944 l'organisation Todt est chargée de la construction et l'aménagement de ces galeries – la main-d'œuvre consistera à un effectif de jusqu'à 3 500 personnes environ, sur trois postes de travail – travailleurs forcés russes, ukrainiens, bélarusses, femmes et hommes, ainsi que de prisonniers de guerre serbes et des STO. H. Röchling lui-même enverra un contingent de quelque sept cents ouvriers spécialisés « prélevés » des aciéries en Meurthe-et-Moselle. Le site est dédié à un projet de fabrication de fusées VI et V2 et des cellules d'avion de chasse, sous la direction de Ferdinand Porsche des Volkswagen Werke. Thil était officiellement un « commando externe » du camp de concentration de Natzweiler/Struthof, mais disposait de son propre camp d'internement pour les quelques 800 Juifs hongrois, ouvriers spécialisés, déportés de Auschwitz pour la plupart ou transférés depuis l'usine souterraine de Pennemünde.

En août 1943, après les bombardements britanniques de Peenemünde, A. Speer et H. Röchling poussent Hitler à mettre en route leur projet commun pour la production du canon V3 (dit « canon-Röchling ») et des projectiles sans attendre le résultat des premiers essais de tir. En septembre, l'organisation Todt commence la construction d'immenses galeries en souterrain, sur la côte d'Opale, à Mimoyecques, pour abriter les rampes de lancement de ce V3. Les travaux

sont exécutés par des mineurs de la Ruhr sous la direction d'ingénieurs mis à disposition par Krupp et Mannesmann. Y seront exploités en permanence environ 5 000 travailleurs forcés, prisonniers de guerre, déportés civils, prisonniers des camps de concentration et « volontaires » de l'Organisation Todt. Le 6 juillet 1944, un bombardement de l'aviation britannique déclenche des secousses qui fissurent les galeries en profondeur provoquant la mort par noyade de la plupart de ces esclaves du travail, dont on n'a jamais pu récupérer les corps.

Margaret MANALE

Sources

❖ Archives nationales, Paris

BB/36/1-160. – Ministère de la Justice, procès Röchling devant le Tribunal général du gouvernement militaire de la zone d'occupation française à Rastatt.

F/1a 3945-3947, F/1a/5847. – Ministère de l'Intérieur, mission militaire de liaison administrative (MMLA) (1943-1944) : dossiers concernant la Moselle, la Meurthe-et-Moselle et la Meuse.

189 AQ 143, 145, 146, 148. – Fonds Wendel.

❖ Bundesarchiv, Berlin

Barch R 8034 /III 377. – Reichslandbund (Ligue agraire du Reich) : dossier Röchling.

Bibliographie

- ❖ Jules ANNESER, *Vautours sur la Lorraine*, Metz, Éditions le Lorrain, 1948.
- ❖ Margaret MANALE, « Hermann Röchling : un baron de fer allemand en Lorraine (1914-1944) », *Les Temps Modernes*, 2014/3, n°679, p. 214-244.
- ❖ Margaret MANALE, *Hermann Röchling : la fabrique du Troisième Reich*, Paris, Max Milo, 2023.